

*L'ajournement*

[Traduction]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Le temps réservé à l'étude des initiatives parlementaires est écoulé.

[Français]

Conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

\* \* \*

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

## LE BUREAU DE RÉGIE INTERNE

**Le président suppléant (M. DeBlois):** J'ai l'honneur d'informer la Chambre que M. David Dingwall, député de la circonscription électorale de Cape Breton—Richmond—Est, a été nommé à titre de membre du Bureau de régie interne, en remplacement de l'honorable Herb Gray, député de la circonscription électorale de Windsor—Ouest, aux fins et en vertu des dispositions du chapitre 42, premier supplément des Lois révisées du Canada, 1985, intitulé Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada.

## MOTION D'AJOURNEMENT

• (1800)

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité avec l'article 38 du Règlement.

## LES LANGUES OFFICIELLES

**L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce):** Monsieur le Président, même si le projet de loi C-72, la nouvelle Loi sur les langues officielles, a été adopté par le Parlement presque à l'unanimité, le 12 septembre 1988, il y a plus de deux ans, et même s'il a reçu à l'époque l'appui inconditionnel du Parti libéral, il n'est toujours pas appliqué, car le gouvernement qui a saisi le Parlement du projet de loi n'a pas encore présenté les règlements pertinents.

Je tiens à signaler que le contenu de ce projet de loi, qui constitue une amélioration marquée de la législation sur les langues officielles, a été discuté de façon approfondie pendant plusieurs années par le Comité mixte permanent des langues officielles dont j'étais membre. Ce comité, qui représentait tous les partis dans cette enceinte et au Sénat, a formulé des recommandations

touchant la réforme et l'amélioration de la Loi sur les langues officielles.

Enfin, le gouvernement a donné suite à ces recommandations dans le projet de loi C-72, et je l'en félicite. Il a présenté le projet de loi qui a été adopté. Cependant, je le répète, malgré son adoption et les belles paroles qui ont été prononcées en faveur de ce projet de loi à ce moment-là, il demeure inapplicable, car le gouvernement n'a pas encore présenté les règlements pertinents. De ce fait, la majeure partie des dispositions de la loi ne peuvent être appliquées.

Je voudrais signaler que, lorsque la Chambre a été saisie du projet de loi, le ministre responsable a déclaré, en réponse à des questions, que les règlements pertinents seraient présentés peu de temps après. Par la suite, il a repris cette promesse en août 1989, en s'engageant à soumettre ces règlements avant la fin de 1989. Une fois de plus, le 4 avril dernier, lorsque le commissaire aux langues officielles a reproché au gouvernement, dans son rapport annuel, de ne pas avoir présenté ces règlements et même menacé de démissionner, le ministre a affirmé que les règlements seraient publiés peu après le 23 juin. Nous sommes maintenant en octobre et nous attendons toujours.

Je voudrais revenir sur ce que le premier ministre a déclaré lors du débat sur le projet de loi C-72, sur la Loi sur les langues officielles, il y a deux ans et demi. Il a affirmé alors que la Chambre devrait siéger tous les jours de la semaine, au besoin, pour adopter cette législation qu'on devait bien à la population canadienne. Ainsi, les Canadiens méritent qu'on mette en oeuvre cette mesure législative sans attendre. Comme d'habitude, ce n'était là que de belles paroles de la part du premier ministre. Il a affirmé à l'époque qu'il faudrait siéger jour et nuit pour adopter le projet de loi et c'est ce que nous avons fait. Sauf erreur, il n'y a que quelques membres de son propre parti qui ont voté contre cette mesure. Voilà maintenant que, plus de deux ans plus tard, le projet de loi n'est toujours pas mis en oeuvre, faute de règlements.

Eh bien, le 14 juin dernier, les conservateurs, les libéraux et les néo-démocrates ainsi que les sénateurs membres du comité mixte ont adopté à l'unanimité une motion exhortant le gouvernement à présenter les règlements pertinents le plus tôt possible. Pourtant, ce n'est toujours pas chose faite, monsieur le Président.

Pendant que le gouvernement ne faisait rien à l'égard de cette question, les tensions n'ont cessé de monter entre les groupes linguistiques du pays. L'échec de l'Accord du lac Meech avait provoqué des tensions. L'adoption de la loi 178 au Québec, l'évolution du mouvement de l'APEC, cette association pour la préservation de